



## Réunion du Comité exécutif du REMDH

**Beyrouth, les 22-24 novembre 2013**

**Procès-verbal – approuvé**

La réunion du Comité exécutif du REMDH s'est tenue à Beyrouth les 22-24 novembre 2013. La réunion a été précédée de rencontres avec Elsa Fenet (Délégation de l'UE) ; Michel Moussa (Président de la Commission DH) ; Pierre Salem (ministère de l'Intérieur) ; Rana Boukarim et Farah Salka (Mouvement antiraciste) ; George Ghali, Elie Abouaoun et Dima Wehbi (ALEF) ; Maria Lindhardt (Ambassade du Danemark) ; Elisabeth Zakharia Sioufi (Association du Barreau de Beyrouth) ; ainsi que Zoya Rouhana et Hiba Abbani (KAFA Enough Violence and Exploitation) le 21 novembre 2013.

Le REMDH a aussi saisi l'occasion de sa présence à Beyrouth pour rencontrer ses organisations membres, en particulier Ghassan Abdallah et Raji Abed Al Salam (PHRO), Wadih Al-Asmar (Centre libanais des droits humains), et Samira Trad, membre honoraire, pour une discussion avec les membres du Comité exécutif, à propos de la situation des droits de l'Homme au Liban, le 22 novembre.

### **PARTICIPANTS**

#### Comité exécutif (CE) du REMDH :

Michel Tubiana (Président), Anitta Kynsilehto, Eugenia Papamakariou, Raffaella Bolini, Søs Nissen, Osman İşçi, Isaías Barreñada et Mahmoud AbuRahma (membres du CE).

#### Secrétariat :

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Karin Søndergård (Chef Comptable), Alexandre Baron (Chargé de financement et de gestion des contrats, le 24 novembre), Hayet Zeghiche (Directrice de la Communication), Sandrine Grenier (Directrice du Plaidoyer), Mathieu Routier (Coordinateur de projet, par Skype le 24 novembre), et Maibritt Nielsen (Secrétaire de direction, rapporteur).

#### Autres participants :

Samira Trad (membre honoraire), Ghassan Abdallah et Raji Abed Al Salam (PHRO), et Wadih Al-Asmar (Centre libanais des droits humains) (le 22 novembre dans l'après-midi)

#### Absents excusés :

Nassera Dutour (Vice-Présidente), Moataz El Fegier (Trésorier), Alya Chérif Chammari et Ayachi Hammami (membres du CE)

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 14-16 juin 2013
2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région
3. Réunion avec les organisations membres du Liban
4. Rapport du Secrétariat
5. Rapport financier du Secrétariat
6. Restructuration de la communication, notamment questions concernant le logo/le nom du REMDH et présentation de systèmes de gestion qui pourraient être utiles à la communication interne du CE
7. Restructuration – dernières informations
8. Plaidoyer
9. Recherche de financements
10. Droits économiques et sociaux (EcoSoc)

11. Demandes et critères d'adhésion
12. Divers



## **1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 14-16 juin 2013**

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue à Beyrouth aux membres du CE à l'occasion de sa troisième réunion de l'année.

### Décisions :

- Le CE a approuvé l'ordre du jour de la réunion
- Le CE a approuvé le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif en date des 14-16 juin 2013 avec une observation.

### Documents :

1.1 Ordre du jour (*pour approbation*)

1.2 Procès-verbal de la réunion du CE des 14-16 juin 2013 (*pour approbation*)

1.3 Procès-verbal de la réunion du Quartet du 24 septembre 2013 (*pour information*)

## **2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région**

### *Modératrice : Rafaella Bolini*

Rafaella Bolini a introduit le tour de table sur les développements politiques récents dans la région, soulignant que les pays sont préoccupés par leur propre situation nationale plus que par les développements dans la région. En Égypte, par exemple, il semble que ce soit le cas et il est difficile d'analyser la situation sans pouvoir dialoguer avec les organisations de la société civile en Égypte. Pour cette même raison, elle a salué la mission du REMDH en Égypte en décembre 2013 qui permettrait au REMDH d'avoir une discussion plus en profondeur avec la société civile égyptienne.

En rapport avec les développements dans la région, Rafaella Bolini a également mentionné l'arrivée de réfugiés à Lampedusa, l'instabilité en Tunisie, la répression exercée sur la population en Libye, la crise économique dans les pays européens, comme la Grèce, qui entraîne une absence de solidarité et une montée des mouvements nationalistes, par exemple en France. Elle a terminé son introduction en disant que le REMDH pourrait jouer un rôle important en relation avec les différentes crises.

Les membres du CE ont ensuite présenté les développements récents dans leurs pays respectifs et dans la région, soulignant entre autres :

- La dégradation de la situation en Grèce, avec des violations continues des droits civils, la réduction du nombre d'hôpitaux et d'écoles, la fermeture d'universités. Des organisations étrangères viennent maintenant en Grèce pour offrir de la nourriture, des vêtements et des services de santé, etc. Très peu de permis de séjours sont accordés, et en raison de la situation en Grèce, les migrants commencent à quitter le pays où ils n'ont plus les moyens de rester.
- Les différents scandales de corruption en Finlande qui ont entraîné la démission de la ministre du Développement
- La crise économique en Espagne qui a eu des répercussions sur la politique intérieure/extérieure ainsi que sur les droits de l'Homme et les libertés fondamentales en Espagne, réduisant entre autres les fonds de coopération internationale de 85% au cours des trois dernières années. La population ne manifeste aucun intérêt pour les affaires internationales car elle est préoccupée par les questions nationales, en particulier la réforme du code pénal, beaucoup plus répressif qu'auparavant
- L'attentat à la voiture piégée visant l'ambassade d'Iran à Beyrouth le 19 novembre 2013
- La situation difficile en Libye où il n'existe aucune perspective de changement à court terme
- La situation difficile des réfugiés en Syrie
- Les récentes réunions de négociation entre les représentants des gouvernements palestinien et israélien qui ne laissent cependant pas beaucoup d'espoir d'une solution.

- L'impact de la fermeture israélienne et de la situation en Égypte sur la situation à Gaza ; les colonies et confiscations de terres en Cisjordanie et à Jérusalem qui provoquent des manifestations toutes les semaines
- Les Lignes directrices de l'UE concernant les produits issus des colonies : autrefois, les entreprises des colonies bénéficiaient du soutien de l'UE mais ceci deviendra désormais plus difficile
- La culture de violence et d'intolérance à la diversité et aux opinions différentes en Égypte

Après le tour de table sur les développements politiques dans la région, Michel Tubiana a rappelé que le REMDH ne devait pas oublier que les principes des droits de l'Homme devaient rester les principes directeurs du Réseau. Il a ajouté que dans le cas de l'Égypte et de la Syrie, le CE avait hésité à prendre des positions qui transmettraient un signal d'indécision de la part du REMDH, une situation inacceptable pour le CE. C'est pourquoi le CE doit s'efforcer de résoudre la question. Marc Schade-Poulsen a exprimé son soutien au point de vue de Michel Tubiana et suggéré de discuter des relations entre les droits de l'Homme et la politique, c'est-à-dire comment passer des droits de l'Homme à la politique à l'occasion d'une prochaine réunion du CE.

Mahmoud Abu Rahma, d'accord avec Michel Tubiana, a ajouté que le cas de l'Égypte était le plus difficile et il se demandait comment il serait possible de parler de la question en l'absence des membres du REMDH en Égypte. Isaias Barreñada était d'accord qu'une absence de position pouvait compromettre la crédibilité du REMDH, et il suggéré d'examiner les possibilités d'un forum de discussion, peut être sur Skype, pour des réunions du CE à la demande. Il a ensuite suggéré au REMDH de prêter davantage attention aux mouvements sociaux dérivés des exigences de justice sociale qui ont conduit aux révolutions dans le monde arabe. Même en période de transition, les questions sociales restent importantes. Il semble que le Sahara occidental ait été négligé par le REMDH et Isaias Barreñada a suggéré d'inclure la question à l'ordre du jour à un certain point. Michel Tubiana était aussi d'avis que la question du Sahara occidental pouvait être discutée par le CE car le REMDH devra prendre position sur toute violation des droits de l'Homme, et la complexité de la situation n'empêche pas le CE d'en discuter.

Enfin, Osman İşçi a suggéré au CE de prendre une position claire sur la question des Kurdes de Syrie et de Turquie. Il a ajouté qu'en rapport avec les négociations de paix, des délégations nationales avaient rendu visite à Öcalan et IHD avait demandé à faire partie d'une délégation qui lui rendait visite. Toutefois, IHD aurait besoin d'assistance en termes de négociations de paix et il a demandé quel pouvait être le rôle des défenseurs des droits de l'Homme dans ce processus.

### **3. Réunion avec les organisations membres du Liban**

#### *Modérateur : Michel Tubiana*

Michel Tubiana a salué les représentants des organisations membres du REMDH au Liban, à savoir Samira Trad (membre honoraire), Ghassan Abdallah et Raji Abed Al Salam (PHRO) ainsi que Wadih Al-Asmar (Centre libanais des droits humains) pour une discussion de la situation des droits de l'Homme au Liban.

Ghassan Abdallah a indiqué que la situation au Liban n'était pas stable, qu'il y avait eu un attentat à la voiture piégée deux jours avant l'arrivée du Comité exécutif au Liban, et qu'elle était influencée par la situation en Syrie ; les Syriens fuient au Liban ce qui ajoute de la pression sur les Palestiniens dans les camps du Liban. Le mandat du HCR ne couvre pas les Palestiniens qui comptent sur l'aide des ONG mais cette aide est insuffisante.

Raji Abed Al Salam a ajouté que PHRO essayait d'étendre son mandat pour qu'il couvre la Syrie et l'Égypte et les violations des droits de l'Homme auxquelles sont confrontés les réfugiés pendant qu'ils voyagent, par exemple en termes de traite des personnes, de mauvais traitement en paroles et en actes, et l'augmentation du contrôle des frontières. Il a ensuite fait savoir que les Palestiniens qui vivent au milieu du conflit syrien et qui aimeraient quitter la Syrie doivent franchir cinq points de contrôle pour faire tamponner leur passeport. Lorsqu'ils sont au Liban, les Palestiniens n'ont aucun statut juridique ; ils ne peuvent pas obtenir de certificat de naissance, ni se marier ou faire des études à l'université. Le gouvernement libanais s'est engagé à trouver une solution mais à ce jour, on ne voit toujours rien venir.

Ghassan Abdallah a fait savoir que les Palestiniens ne pouvaient pas être propriétaires de biens ou construire des maisons en dehors des camps, ce qui fait que lorsque des enfants se marient, les parents ajoutent un étage à leur maison ou une construction à côté. Certains Palestiniens détournent le système et louent des maisons à des Soudanais. Dans certains cas, le gouvernement libanais laisse les Palestiniens

agir ainsi ; dans d'autres, il fait respecter la loi. Juridiquement, il n'est pas possible de défendre ce qui se passe dans les camps mais humainement, les Palestiniens ont besoin de plus d'espace, a indiqué Ghassan Abdallah.

Il a encore ajouté que la majorité des réfugiés palestiniens de Syrie se trouvent au Liban et seulement un petit nombre en Turquie et en Jordanie. D'après Ghassan Abdallah, la position officielle est que les Palestiniens n'interviennent pas dans la question syrienne bien qu'ils jouent un rôle dans la société du Liban. Raji Abed Al Salam a ajouté que les Palestiniens devaient être protégés par quelqu'un pour leur sécurité et que pour cette raison ils se mettaient en rapport avec les partis politiques.

Wadih Al-Asmar a ajouté que depuis 2-3 ans, la situation politique au Liban était complètement bloquée ; le gouvernement a donné sa démission en mars 2013 et le Premier ministre n'a pas encore réussi à mettre en place un nouveau cabinet et en même temps, le parlement a renouvelé son propre mandat et reporté les élections parlementaires de 2013 à 2014. En conséquence, la situation est bloquée au niveau législatif et exécutif, et ce blocage est dû à la situation en Syrie, certains Libanais étant en faveur du régime syrien, d'autres contre. Actuellement, il y a un total de 1 300 000 réfugiés syriens au Liban, ce qui met une énorme pression sociale et politique sur le pays; on observe de nombreux cas de violations des droits de l'Homme, comme des cas de torture, violations des droits des réfugiés, notamment des expulsions en Somalie.

Samira Trad a ajouté que le Liban n'avait pas eu d'État à proprement parler depuis le début et la conséquence était qu'il n'y a pas d'état de droit ou de justice au Liban aujourd'hui, mais qu'il y a au contraire de la corruption à tous les niveaux. Le Frontiers Center (FC) que représente Samira Trad s'occupe de la question des réfugiés, plus précisément de leur statut légal et de leur protection. Dans le cas des Syriens, le coût de leur permis peut atteindre 200 USD/personne, ce qui représente une grosse somme pour une famille de quatre ou cinq personnes et FC s'efforce de convaincre le gouvernement de les exempter de ce droit. D'après Samira Trad, il n'y a eu aucune amélioration à la politique des réfugiés et le protocole d'accord n'a pas été actualisé. En conséquence, les réfugiés n'ont droit à aucune protection ou sécurité de la part de l'État, et ils vivent dans la menace permanente d'être expulsés en cas d'arrestation, même s'ils ont le statut de réfugié.

Samira Trad a ensuite parlé au CE d'une enquête menée par le FC auprès de personnes apatrides, sans nationalité. Une des catégories incluait ceux qui avaient droit à la nationalité légalement (loi de l'empire ottoman) et qui vivent au Liban mais ne se sont pas enregistrés en 1931 ; alors que l'autre catégorie comprenait les personnes qui résidaient au Liban et avaient le droit de choisir la nationalité mais n'avaient pas pris la décision à l'époque. La deuxième catégorie (90% d'origine bédouine) a automatiquement le droit d'enregistrer ses enfants mais après un an, la famille doit aller au tribunal pour cette opération. Toutefois, 90% de cette catégorie vient d'un milieu pauvre et ne peut pas toujours payer les droits administratifs. Pour cette raison, FC s'efforce de faire modifier cette règle.

Samira Trad a précisé que, en coopération avec le ministère des Affaires sociales, le HCR et l'UNICEF, le FC va lancer une campagne de sensibilisation à l'enregistrement des naissances des enfants, ainsi que l'enregistrement des apatrides. Au lieu de se concentrer sur des cas individuels, le FC essaiera de trouver des solutions pour la population parce que les procès peuvent durer 5-10 ans. D'après Samira Trad, la situation en Syrie a un effet sur le Liban ; Ghassan Abdallah a exprimé son accord avec cette déclaration et ajouté que c'était plus pour le pire que pour le meilleur. Enfin, Samira Trad a fait savoir que les ONG se faisaient concurrence en l'absence de coordination et de travail en réseau. Le travail effectué par les ONG est bon mais il ne bénéficie d'aucun soutien et leur voix et leur impact sont minimes, a-t-elle déclaré.

#### **4. Rapport du Secrétariat**

##### *Modérateur : Osman İşçi*

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (cf. document 4.1 *Résumé du Bulletin d'information interne – résumé des n° 69-70*) et il a invité les référents politiques à commenter les activités des différents Groupes de travail (les activités ne sont mentionnées ci-dessous que dans les cas où elles ne figuraient pas dans le document 4.1 *Résumé du Bulletin d'information interne – résumé des n° 69-70*).

##### *Palestine, Israël et Palestiniens*

Marc Schade-Poulsen a indiqué que le Groupe de travail avait atteint un tournant décisif pour la coordination du plaidoyer en Europe et que ses séances de formations avaient une bonne fréquentation. Mahmoud Abu Rahma a ajouté que le Groupe de travail avait présenté une nouvelle stratégie de travail sur la redevabilité à

l'occasion d'une table ronde en juin 2013. Il a précisé que l'intérêt accru de la société civile européenne pour le travail du GT était un signe positif. Le Groupe de travail avait aussi organisé une mission de plaidoyer et une formation/consultation sur les principales questions de la redevabilité, à la mi-novembre 2013 à Rome, à laquelle ont assisté de nombreux Européens, ainsi qu'un espace de rencontre entre les membres du REMDH et les organisations de développement qui travaillent sur la Palestine mais pas sur la question de la redevabilité.

#### *Migrations et demandeurs d'asiles*

Marc Schade-Poulsen a dit que le Groupe de travail examinerait comment devenir plus structuré et entrer directement en dialogue avec le HCR dans la région. Anitta Kynsilehto a ajouté que le GT devait tenir une conférence avec le HCR mais que malheureusement il y avait un conflit de calendrier. Dans certains pays, il est plus facile de travailler avec le HCR que dans d'autres. Les 1-3 novembre 2013, le Groupe de travail a rencontré des organisations locales à Amman qui travaillent avec des personnes qui fuient la Syrie et a discuté de l'implication du HCR pour les aider ; certaines organisations ont des contacts réguliers avec le HCR de leur propre pays, alors que d'autres ne travaillent avec le HCR qu'au cas par cas. Certains membres du REMDH aimeraient avoir une plateforme régulière avec le HCR et Anitta Kynsilehto a demandé, de la part de la Coordinatrice de projet, si le REMDH envisageait de construire une relation à long terme avec le HCR. Marc Schade-Poulsen a répondu que le Groupe de travail devait attendre et voir si sa première réunion avec le HCR était productive avant de prendre toute décision.

Anitta Kynsilehto a ensuite fait un compte rendu de la mission du REMDH du côté algérien de la frontière algéro-marocaine, mission qui s'est tenue fin juin 2013. Un compte rendu de la mission sera publié le 18 décembre 2013. Après la mission, une intensification des expulsions à la frontière a été observée, peu de temps après la signature du partenariat pour la mobilité entre l'UE et le Maroc le 7 juin 2013.

Anitta Kynsilehto a aussi fait savoir que début octobre 2013, le REMDH avait organisé, avec Migreurop et la FIDH, une mission pour examiner le contexte migratoire actuel en Grèce et en Turquie. En Grèce, les îles sont le point d'entrée principale pour les migrants, et une fois que les migrants sont en possession d'un document délivré par la police, ils peuvent se rendre à Athènes et continuer leur voyage pour aller ailleurs. Toutefois, ceux qui viennent en Grèce essaient généralement de la quitter en raison de la crise. A Izmir, Anitta Kynsilehto a interrogé des familles syriennes qui essaient d'aller en Grèce. Presque toutes les personnes ont été repoussées par les garde-côtes. A Athènes, la délégation a rencontré le responsable des garde-côtes. Anitta Kynsilehto a ajouté que maintenant là où les Syriens étaient l'objet d'attention les autres populations, comme les Palestiniens qui s'enfuient de Syrie, semblent oubliées. Un compte rendu des missions sera publié en mars-avril 2014. Enfin, Marc Schade-Poulsen a précisé que la valeur ajoutée du travail du REMDH aux frontières consistait à rapprocher les Grecs et les Turcs ainsi que les Israéliens et les Égyptiens.

#### *Algérie*

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que deux Assemblées générales de la LADDH qui s'est scindée seraient organisées en décembre 2013, respectivement les 5-6 et 20-21 décembre, afin de mettre en conformité leurs statuts avec la nouvelle législation algérienne.

#### *Libye*

Marc Schade-Poulsen a indiqué que malgré la situation sécuritaire difficile, un atelier sera organisé par le REMDH en Libye pour différentes organisations d'ici la fin du mois de janvier 2014. Eugenia Papamakariou a proposé d'organiser une session sur la Libye à l'occasion de la prochaine réunion du CE pour mieux faire connaître les partenaires du REMDH en Libye.

#### Documents :

- 4.1 Résumé du Bulletin d'information interne (résumé des n° 69-70) (*pour information*)
- 4.2 Plan de travail 2013 (*pour information*)

## **5. Rapport financier du Secrétariat**

### ***Modérateur : Osman Işçi***

Karin Søndergård a présenté la situation financière du REMDH au CE ; elle observé que globalement la situation financière semblait bonne mais qu'il y avait toutefois des domaines que le REMDH pouvait examiner de plus près comme la TVA (possibilité d'économiser de l'argent) ; les règles concernant les per



*diem* (la législation nationale est différente des règles de l'UE) ; l'actualisation des logiciels (pour assurer la transparence internationale) ; formation à l'établissement de budgets ; lignes directrices pour les donateurs et mise en évidence du travail bénévole au sein du REMDH.

Karin Søndergård a ensuite présenté le document *5.6 Rapport financier annuel pour 2012* (trois documents), et mis en relief les éléments suivants :

- Les auditeurs ont une opinion claire de la situation financière du REMDH, ce qui est essentiel (p. 3)
- Le REMDH présente un petit bénéfice en 2012 grâce aux cotisations de ses membres (p. 11)
- Répartition des dépenses : Les dépenses des organes exécutifs sont élevées en raison de l'Assemblée générale en juin 2012 (pp. 9-11)
- Le REMDH n'a pas plusieurs inventaires car il ne possède que des équipements informatiques mineurs. Les charges sont payées directement et ne figurent donc pas dans le bilan mais dans le Compte de résultat (p. 12)
- Le REMDH dispose de 1,3 millions EUR en trésorerie et il est en mesure de payer les salaires, les activités et les remboursements sans emprunter d'argent à la banque, grâce aux prépaiements de donateurs comme DANIDA et SIDA
- Le bénéfice non distribué devra être augmenté au cas où le REMDH aurait des problèmes financiers à l'avenir

Suite à la présentation de Karin Søndergård, les membres du CE ont signé le document *5.6 Rapport financier annuel pour 2012*.

Karin Søndergård a ensuite présenté le document *5.1 Bilan au 30.09.2013* qui montre la trésorerie à la fin du mois de septembre 2013. Le CE n'avait pas reçu ce document auparavant. Elle a indiqué que le REMDH ne considère pas les financements comme un produit avant la fin de l'année et le REMDH ne terminera donc pas 2013 avec une perte de 2,1 millions EUR en 2013, contrairement à ce qui est indiqué dans le document.

La présentation du document *5.1 Bilan au 30.09.2013* a été suivie par une présentation du document *5.2 Budget et comptes pour 2013*. Karin Søndergård a observé que le budget avait été recalculé en septembre, pour prendre en compte le report du recrutement de certains membres du personnel, ce qui aurait pour résultat des charges moins élevées en termes de personnel. Elle a également mentionné le fait que le REMDH conclurait un nouvel accord avec la FEMDH à propos du partage des coûts.

Karin Søndergård a ensuite présenté le document *5.3 Budget et comptes pour 2013 en lien avec le programme de travail du REMDH* qui donne une vue d'ensemble sur la façon dont les fonds sont répartis entre les différentes activités. C'est le budget qui est présenté aux bailleurs de fonds, a-t-elle précisé.

Søs Nissen a proposé d'ajouter, en pourcentages, les dépenses des différents projets par rapport au budget des différents projets pour voir si elles sont supérieures ou inférieures à ce qui est prévu. Et cela permettrait aux membres du personnel de suivre les dépenses de leurs projets. Karin Søndergård a répondu que ces informations figuraient dans le document *5.2 Budget et comptes pour 2013* mais elle a accepté de les inclure aussi dans le document *5.3 Budget et comptes pour 2013 en lien avec le programme de travail*.

Marc Schade-Poulsen a ajouté que le document *5.3 Budget et comptes pour 2013 en lien avec le programme de travail* était un projet de budget politique qui permettait au CE de voir si les fonds correspondaient aux décisions politiques prises. Il a ajouté que l'Égypte était absente du budget mais que celui-ci serait actualisé de nouveau. L'Égypte est actuellement intégrée dans la rubrique Plaidoyer et Groupes de travail.

Isaias Barrenada a demandé pourquoi les activités de construction de capacité n'atteignaient qu'un total de 13 375 EUR, et Marc Schade-Poulsen a répondu que le REMDH avait prévu plus de formations, au Liban notamment, mais qu'elles avaient été reportées à 2014. Le REMDH n'avait pas encore réussi à réunir des fonds pour une unité de formation et il devra donc attendre que le Réseau ait trouvé suffisamment de financement de base à ces fins. Sandrine Grenier a ajouté que certaines de ces formations étaient intégrées sous d'autres activités, comme les réunions des Groupes de travail et les missions, ce qui pourrait expliquer pourquoi les dépenses sont faibles. Michel Tubiana a fait remarquer qu'il était difficile de gérer le fait que certaines dépenses étaient ventilées sous des rubriques différentes.

Karin Søndergård a ensuite présenté le document *5.4 Projet de budget 2014-2016* qui a été soumis à DANIDA pour un financement de base en 2014-2016. Les négociations se poursuivent avec DANIDA, et une réunion se tiendra avec eux en décembre 2013. Elle a observé que la révision actuelle de l'échelle des

salaires pouvait avoir des implications sur le budget. Le nouveau contrat avec l'UE sur la Tunisie va augmenter les financements, et il y aura donc des changements au budget dans le temps. Tous les financements pour 2014 n'ont pas encore été obtenus, ni pour 2015 ni pour 2016, a-t-elle ajouté.

Enfin, le document 5.5 *Projet de budget pour 2014-2016 en lien avec le Programme de travail du REMDH* a été présenté au CE. Ce budget a aussi été soumis à DANIDA et il sera actualisé au cours de l'année quand le REMDH obtiendra de nouveaux contrats.

#### Décisions :

- Le budget et les comptes pour 2013, Le budget et les comptes pour 2013 en lien avec le programme de travail du REMDH, le projet de budget 2014-2016, Le projet de budget pour 2014-2016 en lien avec le programme de travail du REMDH, et le Rapport financier annuel pour 2012 ont été approuvés par le CE

#### Documents :

- 5.1 Bilan au 30.09.2013 (*pour information*)
- 5.2 Budget et comptes pour 2013 (*pour approbation*)
- 5.3 Budget et comptes pour 2013 en lien avec le programme de travail du REMDH (*pour approbation*)
- 5.4 Budget 2014-2016 (*pour approbation*)
- 5.5 Projet de budget et comptes pour 2014-2016 en lien avec le programme de travail du REMDH (*pour approbation*)
- 5.6 Rapport financier annuel pour 2012 (*pour approbation*)

## **6. Restructuration de la communication, notamment questions concernant le logo/nom du REMDH et présentation de systèmes de gestion qui pourraient être utiles à la communication interne du CE**

### *Modératrice : Søs Nissen*

Hayet Zeghiche a rappelé au CE les activités du département Communication actuellement en cours :

- restauration de la base de données et mise au point de listes de publipostages ciblées
- refonte du site web (en insistant sur les thématiques plus que sur les Groupes de travail)
- création d'une bibliothèque en ligne sur le site, incluant les publications du REMDH de 1997 à ce jour, et d'un moteur de recherche
- création de zones du site web protégées par un mot de passe
- repérage des médias, notamment dans les pays considérés comme prioritaires par le REMDH
- visibilité accrue du REMDH par le biais d'une image de marque
- recrutement de personnel

A l'issue de cette présentation, Michel Tubiana a demandé à quel moment le site web serait prêt, et si le département Communication avait commencé à travailler avec les départements homologues des organisations membres. Hayet Zeghiche a répondu que la structure technique du site était d'ores et déjà en place, mais qu'il faudrait décider de l'identité visuelle avant de finaliser le site. En ce qui concerne les relations avec les membres du REMDH, Hayet Zeghiche a dit qu'elle n'avait pas encore la capacité de les rendre systématiques et que, par conséquent, pour le moment elles intervenaient au coup par coup.

Isaias Barreñada a suggéré de mettre en place une sorte de procédure permettant la consultation des membres, pour savoir qui reçoit quoi, et pour actualiser cette information chaque année. Hayet Zeghiche a fait savoir que les coordonnées des membres du Secrétariat figuraient déjà dans la base de données, et elle a invité les membres du CE à transmettre les données les concernant au département Communication, pour qu'elles soient également intégrées à la base de données. Marc Schade-Poulsen est d'accord sur le fait qu'il serait bon d'établir une procédure formelle pour la liste des correspondants.

Osman İşçi a dit que la procédure actuelle de l'IHD était que l'organisation envoyait les déclarations du REMDH à ses propres contacts, et téléchargeait les rapports et déclarations sur son site web, avec un lien direct au site du Réseau. Il a suggéré que le REMDH demande à ses membres d'améliorer la visibilité du REMDH sur leurs propres sites web.

Rafaella Bolini a dit que son organisation avait fourni au REMDH de nouveaux contacts avec des journalistes et des médias. Toutefois, les déclarations que son organisation reçoit du REMDH sont en anglais et ne sont pas consultables si l'organisation ne se charge pas de les traduire elle-même, ce qu'elle fait pour les plus importantes d'entre elles. Elle sait par expérience qu'un bon site web est utile : mais il doit être assorti de messages par mail, sur Facebook ou sur Twitter, si l'on veut amener les lecteurs à le consulter. Hayet Zeghiche a précisé que les communiqués de presse étaient envoyés aux correspondants et postés simultanément sur Facebook et Twitter.

Søs Nissen a dit qu'en tant qu'abonnée, elle aimerait pouvoir choisir les sujets sur lesquels elle souhaite recevoir des informations. Hayet Zeghiche a répondu que les correspondants auraient cette possibilité.

Dans l'optique de la création d'une nouvelle identité pour le REMDH, Hayet Zeghiche a ensuite présenté les différents projets de logos au CE ; leur liste devra être réduite à trois à la fin de la réunion. Elle a déclaré avoir travaillé sur ces logos avec un graphiste de métier, et elle a demandé au CE de lui fournir des consignes claires de façon à faire avancer les choses, dans la mesure où il est indispensable de décider du logo avant de finaliser le site, les cartes de visite, etc.

Le CE a ensuite commenté les différents projets et suggéré

- de rester centré sur l'idée EuroMed et les droits de l'Homme
- de faire en sorte que le logo prenne en compte la question du genre
- d'assurer la continuité avec l'ancien logo
- de vérifier que d'autres sociétés/organisations n'ont pas un logo identique à ceux qui sont proposés
- d'abandonner le cercle, qui pourrait avoir des connotations (négatives) différentes
- de travailler sur les couleurs, en particulier le composant noir/blanc par opposition aux couleurs douces, et aussi de changer la couleur orange
- de respecter la simplicité pour le logo, et de se limiter à trois éléments
- de réfléchir à l'utilisation d'un élément graphique associé au nom – au lieu d'un symbole

En ce qui concerne le logo avec des *vagues*, il a été suggéré

- de modifier la forme des vagues (pour qu'elles cessent de ressembler à de la pâte dentifrice) et de les représenter « plus fortes »
- de faire en sorte d'inclure les droits de l'Homme dans le logo, qui actuellement se contente d'évoquer l'idée de réseau et la Méditerranée

En ce qui concerne le logo avec un arbre, il a été suggéré

- de retravailler l'arbre de droite, qui évoque une personne tendant les bras vers la liberté
- de veiller à ce que le logo n'incite pas à confondre le REMDH avec une organisation de défense de l'environnement

Sur le plan de la méthodologie, Hayet Zeghiche a suggéré au CE de retenir trois logos possibles, et elle a demandé au CE si les membres du Réseau devaient être impliqués dans le processus. Michel Tubiana estime que seuls le CE et le Secrétariat doivent être consultés sur le logo, et qu'il serait contreproductif de consulter à ce sujet tous les membres du Réseau, en particulier parce que d'autres aménagements, par exemple le développement du site web, dépendent de la finalisation du logo. La consultation des membres, a-t-il ajouté, signifierait aussi qu'il faudrait attendre l'Assemblée générale de 2015 pour prendre une décision sur le logo.

Suite à la discussion sur le logo, Hayet Zeghiche a présenté une proposition préliminaire concernant la méthodologie de recherche du nom (voir *6.1 Suggestions concernant le nom/ le logo*). En ce qui concerne la recherche du nom, Michel Tubiana a insisté sur la nécessité de conserver la dimension euro-méditerranéenne.

Enfin, Hayet Zeghiche a présenté différents types d'outils de collaboration en ligne, qui devraient entre autres permettre d'offrir au CE un processus de validation plus rapide, de faciliter la circulation des mails, de donner plus facilement accès aux informations/documents, et de réagir dans les meilleurs délais.



Michel Tubiana a suggéré que le Quartet examine la question des outils de collaboration en ligne et de leurs caractéristiques techniques lors de sa prochaine réunion, le 20 janvier 2014, et qu'il prenne ensuite une décision sur le sujet. Il estime pour sa part que les membres du CE devraient disposer d'un outil simple, qui les rende productifs dans leur travail. Isaias Barreñada a suggéré de faire un meilleur usage des outils déjà disponibles, Skype par exemple, tandis que Rafaella Bolini est d'avis de se concentrer sur les outils de réunion en ligne qui pourraient permettre au CE de prendre des décisions en temps de crise. Mahmoud Abu Rahma est d'accord sur le fait que le CE dispose d'un outil simple pour connaître l'avis des autres membres du CE sur les communiqués de presse, mais que celui-ci ne doit pas être trop simple, faute de quoi il sera indispensable d'en changer à court terme. Enfin, Osman İşçi a rappelé au CE qu'il avait proposé que soit respectée une période de transition en ce qui concerne les outils de collaboration en ligne présentés pendant la réunion du CE de juin 2013.

#### Décisions:

- Le département Communication devra revoir les projets de logo (avec les vagues et l'arbre sur la droite) et s'efforcer de concevoir un logo abstrait
- Les projets de logo seront révisés en coopération avec le groupe de réflexion nommé par le CE, à savoir Rafaella Bolini et Osman İşçi. Les logos proposés seront envoyés au personnel pour commentaire. Enfin, les membres du CE recevront les logos par mail et décideront de celui qui sera utilisé à l'avenir – et ce avant la prochaine réunion du CE
- Le nom du REMDH sera modifié de la façon suivante : EuroMed rights/ EuroMed droits/ Amal (lettres qui composent le sigle « Euro-med for rights » en langue arabe)
- Le Quartet discutera plus avant de la question des outils de collaboration en ligne, et fera connaître ses conclusions au CE

#### Documents :

6.1 Suggestions concernant le nom/le logo du Réseau (*pour discussion*)

## **7. Restructuration – dernières informations**

*Modérateur : Michel Tubiana*

Marc Schade-Poulsen a présenté aux membres du CE quatre points de discussion, à savoir :

- a. Planification et évaluation
- b. Salaires et réglementation relative au personnel (*hors de la présence du rapporteur*)
- c. Bureau du Machrek (*hors de la présence du rapporteur*)
- d. Bureau de Paris (*hors de la présence du rapporteur*)

### **a. Planification et évaluation**

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que la restructuration suivait son cours. Tous les membres du personnel du REMDH ont participé aux journées du personnel, les 1-3 octobre 2013 à Tunis, où les nouveaux outils de planification et d'évaluation ont été présentés, de façon à ce qu'ils puissent être finalisés pour la fin de l'année. Les membres du personnel, a-t-il ajouté, commencent à penser en termes de catégories et de tâches semblables dans un même cadre. Parallèlement au processus de restructuration, la planification sur six mois et le bulletin d'information interne ont été révisés, afin qu'ils soient en accord. A l'avenir, le CE disposera ainsi de meilleurs outils pour mesurer et quantifier les activités du Réseau.

#### Décisions :

- Le bureau de Paris est maintenu, mais n'aura pas de fonction représentative.

#### Documents :

7.1 Restructuration – mise à jour (*pour information*)

7.2 Document relatif au bureau de Paris (*pour discussion*)

## **8. Plaidoyer**

*Modératrice : Anitta Kynsilehto*

Sandrine Grenier a présenté le document *8.1 Réflexion sur le plaidoyer du REMDH pour 2014-2018*. Elle a déclaré que, compte tenu de la crise de l'Union européenne, il était nécessaire pour le REMDH de développer une stratégie de plaidoyer adaptée, qui soit en mesure de prévoir les priorités et les

méthodologies pour les différents thèmes et pays, et elle a demandé au CE de réfléchir en profondeur sur cette question. A la suite de cette présentation, les membres du CE ont félicité Sandrine Grenier pour son travail.

Isaias Barreñada a dit qu'il serait important de souligner l'importance et l'impact des membres en matière de stratégie de plaidoyer, comme on peut le constater dans le groupe de travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens. Par ailleurs, il a suggéré d'entretenir une coopération plus étroite avec le Comité économique et social européen, dont les opinions sont importantes et qui est en bonne place dans la sphère de prise de décision en Europe.

Mahmoud Abu Rahma a dit que le Groupe PIP avait une grande expérience du travail de plaidoyer. Il a rappelé que le REMDH travaillait habituellement avec les institutions, l'UE et les États membres, mais qu'on pourrait envisager de mobiliser la société civile européenne pour toucher les États membres. D'après lui, il serait important de discuter avec les syndicats, les médias, les universités et avec d'autres groupes moins officiels, et d'éveiller les consciences sur des sujets qui risqueraient autrement de rester dans l'ombre. Deuxièmement, il a suggéré d'avoir recours aux législations de l'UE, du moment qu'elles ne sont pas en conflit avec les droits de l'Homme.

Eugenia Papamakariou est d'accord sur le fait d'impliquer les membres locaux dans le plaidoyer. Elle a souligné le bon travail du groupe PIP en matière de plaidoyer, ce qui a aussi pour résultats l'investissement des membres locaux. Si les membres ne sont pas assez entraînés au travail de plaidoyer, le REMDH peut les aider à améliorer leurs compétences dans ce domaine. Elle a aussi souligné qu'il était important de rendre public le résultat des actions de plaidoyer.

Rafaella Bolini a exprimé l'espoir que l'une des priorités de l'année prochaine porte sur la campagne des élections européennes, ce qui pourrait améliorer la visibilité du Réseau. Elle est également d'avis que le REMDH devrait faire avancer ses alliances avec d'autres acteurs de la société civile et étudier la possibilité d'une coopération accrue avec le Comité économique et social européen.

Osman İşçi a suggéré, chaque fois que le REMDH a une réunion avec le Parlement européen à propos d'un pays en particulier, d'inciter les membres du REMDH à rencontrer des membres de l'ambassade ou du parlement du pays en question afin d'exprimer leur opinion et d'avoir un impact plus important. Le REMDH devrait organiser des réunions non seulement au niveau de l'UE mais aussi au niveau local.

Michel Tubiana a souligné l'importance du plaidoyer et rappelé qu'il s'agissait d'une démarche complexe à plusieurs composantes, impliquant de nombreux thèmes et de nombreuses cibles. Le plaidoyer devrait être lié à la communication, de sorte que le REMDH puisse disséminer l'information et tenter d'attirer l'attention des médias. Il a rappelé aux membres du CE que leur décision politique était de continuer à se concentrer sur l'UE, tout en s'intéressant à l'ONU et aux autres institutions. Le REMDH doit s'efforcer de renforcer sa crédibilité, et de former ses membres de façon à ce qu'ils soient capables de conduire eux-mêmes des activités de plaidoyer.

Søs Nissen a demandé à Sandrine Grenier de dresser le tableau des principaux défis et des priorités pour l'année à venir, et elle a demandé si une stratégie de plaidoyer avait été mise en place.

Après quoi Sandrine Grenier a résumé comme suit les commentaires du CE :

- Le plaidoyer ne doit pas se limiter au niveau politique, mais doit être étendu à la société civile et aux acteurs nationaux (gouvernements nationaux)
- Le plaidoyer doit être conduit en partenariat avec les acteurs locaux
- Le lien doit être établi entre le département Communication et les membres du REMDH
- Des actions publiques (réunions publiques, etc.) devraient être développées
- Il faudrait développer une méthodologie pour impliquer davantage les membres (Michel Tubiana et Marc Schade-Poulsen s'efforceront de faire avancer la réflexion sur ce sujet)
- L'impact le plus important devrait intervenir au niveau des membres eux-mêmes, avec leur implication
- Le plaidoyer, la communication et la société civile devraient être liés
- Le REMDH devrait prendre en compte le Comité économique et social des communautés européennes

Après cette synthèse, Marc Schade-Poulsen a ajouté que jusqu'à présent, le plaidoyer intervenait à Bruxelles, et que le REMDH envoyait des membres auprès des institutions de Bruxelles. Toutefois, le REMDH a davantage de moyens aujourd'hui, et se livre à une réflexion politique sur les limites des institutions européennes. Il estime qu'une initiative réussie de plaidoyer devrait inclure les membres, des alliances avec le système et une analyse des endroits où il est possible d'obtenir les meilleurs résultats (Parlement, ONU, etc.) et des méthodes à appliquer (diplomatie silencieuse, campagnes, etc.). Les choix du REMDH à cet égard doivent être explicites.

Isaias Barreñada a dit que la notion de plaidoyer avait pour finalité d'influencer la décision de ceux qui détiennent le pouvoir et qui soit acceptent d'être affectés (dans un environnement démocratique), soit ne peuvent accepter de l'être. Cette définition restrictive du plaidoyer, à son avis, est la plus utile, car elle oblige le REMDH à diversifier ses buts et ses objectifs. Le plaidoyer ne doit pas s'arrêter aux institutions politiques, mais doit inclure tous les détenteurs d'un pouvoir quelconque. Enfin, Søs Nissen a suggéré de consulter d'autres organisations sur le développement de la stratégie de plaidoyer, et d'organiser un atelier sur ce sujet. Le développement d'une stratégie permettrait au REMDH de déterminer ses priorités en matière de plaidoyer, a-t-elle ajouté.

#### Décisions :

- Le document de plaidoyer présenté à l'occasion de la présente réunion devra aboutir à une stratégie de plaidoyer, qui sera adoptée à la réunion du CE de juin 2014.

#### Documents :

8.1 Réflexion sur le plaidoyer du REMDH pour 2014-2018 (*pour discussion*)

## **9. Recherche de financements**

### *Modérateur : Isaias Barreñada*

Alexandre Baron a présenté le document *9.2 Stratégie pour la recherche de financements*, qui couvre la période 2014-2016 et définit les objectifs généraux (sans calendrier précis) et les objectifs spécifiques (à entreprendre sous trois ans). Le CE a félicité Alexandre Baron pour son excellent travail.

Søs Nissen a demandé à Alexandre Baron s'il avait une idée sur la façon dont le REMDH pourrait établir des partenariats. Il a répondu que le Réseau devrait réfléchir à la question, compte tenu des exigences des bailleurs de fonds. Dans le cas de l'UE, le but recherché est un partenariat entre organisations européennes et organisations locales qui puissent mettre en œuvre certaines des activités du projet – avec l'idée de développer leurs compétences. Søs Nissen a dit que le REMDH risquait de faire concurrence à ses membres. Elle a rappelé que le Groupe PIP avait fait en sorte de lever des fonds, et elle a suggéré que d'autres groupes de travail puissent également déposer des demandes de financement, ce qui devrait souligner le fait que le REMDH est un réseau, et éviter la concurrence entre le REMDH et ses membres.

Michel Tubiana a fait remarquer que le financement correspondait à des choix politiques de la part du CE. Grâce à Marc Schade-Poulsen et au personnel du REMDH, le Réseau a acquis une certaine expérience de la recherche de financements, et la crédibilité du REMDH est très importante en ce sens. En ce qui concerne les partenariats, il faut noter que le REMDH est déjà par essence un partenariat, et que l'implication des organisations locales est au cœur de tout réseau. Il a ajouté qu'il était important de rechercher des financements aussi peu restrictifs que possible, car moins les restrictions sont nombreuses, mieux le REMDH peut sauvegarder son indépendance. Il a fait remarquer que le REMDH disposait de deux millions d'euros d'avance versés par les donateurs, mais qu'il ne pouvait pas les dépenser, et qu'en outre il n'était pas autorisé à percevoir des intérêts sur cette somme. Une autre question se pose en matière de niveau de salaire pour les programmes, qui se trouve être assez élevé, ce que Michel Tubiana considère comme alarmant. Enfin, il a suggéré de proposer le REMDH pour le Prix Nobel.

Alexandre Baron, d'accord avec Michel Tubiana et Søs Nissen, estime que le REMDH devrait centrer ses efforts sur les groupes de travail et leurs projets, considérant que le Réseau est en soi un partenariat, bien qu'il existe dans ce domaine certaines restrictions formelles, notamment les protocoles d'accord qui doivent être signés avec les membres locaux pour officialiser leur collaboration. Isaias Barreñada a dit que de nombreuses organisations internationales s'intéressaient à des projets spécifiques et, peut-être à des partenariats à plus court terme, et qu'il serait utile de se pencher sur la question. Alexandre Baron a dit qu'il étudierait la possibilité de solliciter des fonds auprès d'organisations multilatérales et de l'ONU dans les

prochains mois ; toutefois, l'ONU a plutôt tendance à accorder des fonds aux organisations du Sud. Isaias Barreñada, par ailleurs, a suggéré d'inclure dans le document les perspectives des bailleurs de fonds, y compris la dynamique entre les donateurs nationaux, leurs préférences pour des partenariats avec des organisations du Sud, etc., de façon à ajuster en conséquence la stratégie de recherche de financements. Alexandre Baron a accueilli favorablement cette proposition et se propose d'intégrer au document les politiques, les objectifs et la dynamique des donateurs.

Marc Schade-Poulsen a précisé que le Réseau n'avait pas le droit de percevoir des intérêts sur les fonds alloués par les donateurs, mais seulement sur ses fonds propres. Il a aussi fait savoir que le REMDH avait abandonné un projet sur la discrimination dans la mesure où le bailleur exigeait un partenaire dans chaque pays concerné, ce qui n'était pas réalisable pour le REMDH. Søs Nissen a suggéré que le REMDH discute de la question des fonds de réserve avec Dignity et d'autres organismes de contrôle des ONG, et de la façon de réduire les frais généraux, ce qui serait un moyen d'assurer au REMDH des fonds de réserve.

Marc Schade-Poulsen a déclaré qu'il faudrait réfléchir aux limites de la croissance interne du REMDH. Isaias Barreñada, d'accord avec Marc Schade-Poulsen, estime qu'il serait bon d'engager une réflexion sur le sujet et une optimisation des activités actuelles, et il a suggéré d'en discuter lors de la prochaine réunion du CE. Rafaella Bolini est d'accord sur le fait de fixer une limite à la croissance du REMDH, ajoutant qu'il faudrait quand même pouvoir lever des fonds pour de nouvelles activités. Prenant comme exemple le forum civil EuroMed, elle a fait remarquer qu'il coopérerait avec ses différents membres pour mettre en place le projet. Søs Nissen n'est pas inquiète de voir que le REMDH prend de l'ampleur, et pense que le Réseau ne devrait pas hésiter à entreprendre un travail sur la thématique des droits socio-économiques, et qu'il devrait aussi s'efforcer essentiellement de faire entrer des jeunes dans le Réseau, conformément à sa stratégie.

Enfin, Mahmoud Abu Rahma a déclaré que la croissance du REMDH était un sujet de préoccupation. Il a ajouté qu'il serait important de réfléchir au choix des critères applicables aux organisations locales avant d'admettre des organisations partenaires au sein du Réseau, car il s'agit d'une question sensible.

#### Décisions :

- La Stratégie de financement a été adoptée
- Le Secrétariat étudiera la façon d'augmenter les fonds de réserve à un stade ultérieur

#### Documents :

9.1 Recherche de financements – Mise à jour (*pour information*)

9.2 Stratégie pour la recherche de financements (*pour discussion*)

## **10. Droits économiques et sociaux**

*Modérateur : Mahmoud Abu Rahma*

Marc Schade-Poulsen a rappelé au CE que la thématique EcoSoc figurait dans la Stratégie du REMDH depuis un certain temps mais le Réseau n'a jamais réussi à travailler de façon systématique sur la question. Le travail du REMDH sur la thématique EcoSoc au cours des dernières années compte un rapport sur les fonds MEDA de l'UE, un séminaire à Florence, un projet avec des syndicats et des ONG sur le droit au travail et le chômage dans la Méditerranée, et un rapport faisant suite à la révolution en Tunisie qui montrait que la classe politique ne s'intéresse pas beaucoup à la thématique EcoSoc. Marc Schade-Poulsen a ensuite présenté le document *10.1 Mise en œuvre des initiatives du REMDH en rapport avec les droits économiques et sociaux et culturels* ; le document considère la thématique EcoSoc comme un moyen de faire rencontrer les membres du Nord et du Sud sur un pied d'égalité. Il a ajouté que le travail du REMDH sur la thématique EcoSoc est présenté comme un travail d'exploration car le Réseau doit comprendre comment traiter la question.

Isaias Barreñada a dit que les droits économiques et sociaux étaient habituellement associés aux droits culturels et le CE doit réfléchir à l'inclusion du travail sur les droits culturels aussi. Toutefois, la question des droits économiques et sociaux est déjà vaste et le REMDH doit identifier les domaines de travail dès le départ pour éviter de faire double emploi avec le travail d'autres organisations. Il a suggéré de faire participer les membres du REMDH au processus et de prendre comme point de départ leur expérience des droits économiques et sociaux. En ce qui concerne la méthodologie, le document présenté suggère d'organiser un séminaire pour les membres et non-membres sur les droits économiques et sociaux dans la région, peut-être au deuxième semestre 2014, pour clarifier la stratégie du REMDH à ce sujet et identifier

des partenaires. Il a aussi été suggéré de cartographier qui fait quoi en matière de droits économiques et sociaux. D'après Isaias Barreñada, le séminaire permettra au REMDH de collecter suffisamment d'éléments pour aller de l'avant avec la création d'un Groupe de travail sur les Droits économiques et sociaux. Marc Schade-Poulsen a ajouté que la Fondation Ford semblait prête à cofonder une initiative sur le dialogue régional en matière de droits économiques et sociaux. Toutefois, il reste à définir les questions qui doivent être discutées au séminaire.

Søs Nissen a suggéré que le REMDH pourrait commencer à travailler sur les droits économiques et sociaux par une consultation des membres du REMDH pour mieux connaître ce qui les intéresse et leurs partenaires, et elle a exprimé son accord avec l'idée de cartographier les initiatives des organisations internationales et des syndicats en matière de droits économiques et sociaux avant d'organiser un séminaire. De même MS Action Aid au Danemark pourrait souhaiter travailler avec le REMDH sur cette question. Osman İşçi était d'accord avec l'idée de consulter les syndicats, qui sont experts en la matière.

Michel Tubiana était d'accord avec l'idée de cartographier les initiatives et il a ajouté que les droits culturels devaient faire partie du travail du REMDH sur la Discrimination alors que les droits économiques et sociaux devraient se retrouver dans tous les Groupes de travail en tant que question transversale, tout comme la question du genre ; Anitta Kynsilehto était d'accord avec cette proposition. Eugenia Papamakariou était d'accord avec Michel Tubiana pour se concentrer sur les droits économiques et sociaux, et pas les droits culturels, car il s'agit d'un vaste sujet. Elle pensait aussi qu'il était important d'avoir une idée précise de ce sur quoi le Groupe de travail Droits économiques et sociaux devrait se concentrer et des résultats qu'il devrait obtenir, et elle était d'avis que la valeur ajoutée du REMDH serait que le Réseau peut travailler au Nord et au Sud. Marc Schade-Poulsen était d'accord avec sa déclaration selon laquelle le Groupe de travail pouvait rapprocher des organisations du Nord et du Sud avec des centres d'intérêt voisins. Le Groupe de travail devra s'efforcer de fournir aux membres du REMDH des instruments leur permettant d'aborder les droits économiques et sociaux dans leur vie.

Rafaella Bolini a dit qu'un grand nombre d'ONG travaillent sur le développement mais elles ne se concentrent que sur le Sud. Toutefois, les problèmes liés aux droits économiques et sociaux sont similaires dans le Nord et dans le Sud. Elle a ajouté qu'il ne pouvait pas y avoir de démocratie sans droits économiques et sociaux et elle a suggéré de lier démocratie et droits économiques et sociaux. Enfin, Isaias Barreñada a proposé d'analyser ce qui se produisait après les révolutions dans le monde arabe en termes de droits économiques et sociaux, la réaction de l'UE, et les retours des différents gouvernements. D'ordinaire, ce sont des évaluations politiques qui sont effectuées, pas des évaluations des droits économiques et sociaux. Ce serait utile afin d'identifier ce qui manque et afin de créer un Groupe de travail Droits économiques et sociaux.

#### Décisions :

- Le REMDH lancera son travail sur les Droits économiques et sociaux (à l'exclusion des droits culturels) ; pour commencer, le REMDH cartographiera les initiatives pour voir où le REMDH peut avoir une valeur ajoutée.
- La phase de cartographie sera suivie par un séminaire pour voir comment intégrer les droits économiques et sociaux dans le REMDH et examiner le contexte des relations de l'UE avec le Sud.
- À la fin du processus, le REMDH créera un Groupe de travail Droits économiques et sociaux.
- Le Secrétariat demandera à la Fondation Ford de financer la cartographie et le séminaire

#### Documents :

10.1 Mise en œuvre des initiatives du REMDH en rapport avec les droits économiques et sociaux, et culturels (*pour discussion*)

## **11. Dossiers et critères d'adhésion**

*Modératrice : Eugenia Papamakariou*

### **a. Critères d'adhésion**

Michel Tubiana a dit que le document *11.1 Règlement intérieur révisé (paragraphe révisé concernant les critères d'adhésion)* était le résultat des discussions relatives à l'adhésion de nouveaux membres qui se sont tenues depuis l'Assemblée générale en 2012. Marc Schade-Poulsen a demandé pour quelles raisons l'exclusion des membres n'avait pas été inscrite dans le Règlement intérieur. Michel Tubiana a expliqué que l'adoption des membres se faisait sur la base du Règlement intérieur alors que l'exclusion des membres se faisait conformément aux Statuts. Seule l'Assemblée générale – et pas le CE – peut modifier les Statuts. A



l'avenir, l'Assemblée générale doit fixer le nombre maximum de membres que peut avoir le REMDH, a-t-il précisé.

Søs Nissen a dit qu'idéalement, le REMDH devrait avoir plus de membres de différents pays, mais si certains pays n'ont pas quatre membres, le résultat pourrait être que d'autres pays pourraient avoir plus de quatre membres. Le rapport 60-40 % de membres du Sud/Nord pourrait facilement changer si le REMDH est prêt à accueillir plus de membres du Sud. Marc Schade-Poulsen a répondu à Søs Nissen que le REMDH respecterait le rapport et qu'il était possible d'adopter de nouveaux membres du Sud si le nombre de membres du Nord augmentait.

Isaias Barreñada a noté que le REMDH devait permettre aux pays pas encore représentés d'augmenter le nombre de leurs membres, sans pour autant bloquer l'augmentation des membres d'autres pays. Il a dit que l'augmentation des membres du Sud impliquerait une augmentation de la participation du Nord pour respecter le rapport Nord/Sud. Ainsi le REMDH ne fermerait aucune porte, ce qui était un élément positif. Michel Tubiana a fait remarquer qu'un membre coûtait cher et que donc le CE devait fixer des limites à l'augmentation du nombre de membres.

#### Décisions :

- Le CE a adopté un nouveau paragraphe concernant les critères d'adhésion dans le Règlement intérieur.
- À l'avenir, l'Assemblée générale fixera le nombre maximum d'organisations du REMDH, et il devra y avoir un équilibre de 60-40% entre les organisations membres du Nord et du Sud. Le REMDH peut maintenant avoir 5 organisations dans un pays, à condition qu'il y ait moins de 4 organisations dans un autre pays.
- Le CE discutera de la question de l'exclusion des membres et des suggestions possibles de modification des Statuts à sa prochaine réunion

#### Documents :

11.1 Règlement intérieur révisé (paragraphe révisé concernant les critères d'adhésion) *(pour discussion)*

11.2 Vue d'ensemble des adhésions *(pour information)*

11.3 Vue d'ensemble des demandes d'adhésion *(pour information)*

11.4 Demandes d'adhésion en cours *(pour adoption)*

## **12. Divers**

*Modérateur : Michel Tubiana*

### **a. Dates et lieu des réunions du CE en 2014**

Le CE est convenu des dates et lieux suivants pour les réunions du CE en 2014 :

- 7-9 mars (Le Royaume-Uni a été suggéré pour la réunion de mars mais Mahmoud Abu Rahma risque d'avoir des difficultés à obtenir un visa pour le Royaume-Uni en mars 2014, et le CE devra donc trouver un autre lieu)
- 6-8 juin : Maroc
- 24-26 octobre : Bruxelles

### **b. Présentations pendant les réunions du CE**

Søs Nissen a suggéré de faire des présentations plus courtes (max. 10 minutes) aux prochaines réunions du CE et d'avoir au contraire des discussions plus animées, en supposant que les membres du CE auront lu les documents distribués avant les réunions. Michel Tubiana a exprimé son accord avec cette suggestion.